

NOVEMBRE 2018



815 habitants

1 413 hectares

COMMUNE DE SAINT GERMAIN ET MONS

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES Imprimé en 420 exemplaires par nos soins
Directeur de la Production Claude CARPE / Directrice de la Rédaction : Brigitte MALLERET

LE LIEN COMMUNAL

LE MOT de Claude CARPE

Nous avons toujours des difficultés pour trouver le responsable des dysfonctionnements du rejet de la station d'épuration. Le 6^e DIRE de notre avocate a été expédié à l'expert auprès du Tribunal Administratif le 29 octobre. Le jugement devrait être effectif dans un délai d'un mois.

Vous devez constater que l'aire de camping-car fonctionne bien. A ce jour, nous avons atteint les 1 800 et nous pensons fêter le 2 000^e camping-car courant janvier. Pour avoir fait une simulation, la recette annuelle représente 5% de la recette des impôts fonciers.

Les travaux d'aménagement du Relais Intergénérationnel et la construction des 6 studios pour personnes retraitées vont commencer ces jours-ci pour une durée de 46 semaines.

Je vous donne rendez-vous le mardi 15 janvier à 19h à la salle des fêtes pour les vœux de la municipalité devant le buffet arrosé du traditionnel punch.

Cordialement à vous tous,

Votre maire

SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes de la commune reste indisponible jusqu'au 31 décembre 2018.

Le remplacement de la porte d'entrée et de la fenêtre endommagées est programmé et devrait être réalisé pour la rentrée de janvier 2019.

SUPPRESSION DE LA LIGNE FAX

La ligne FAX de la mairie a été supprimée. C'est une économie de 360€ par an qui est ainsi réalisée. L'utilisation d'internet rendait ce service, peu utilisé, coûteux.



Le Maire et les Conseillers municipaux présenteront leurs vœux aux Administrés de la Commune
le mardi 15 janvier 2019 à 19h
à la salle des fêtes.

FÊTES DE FIN D'ANNEE

La mairie sera ouverte :

Jeudi 27 décembre de 13h30 à 16h
Vendredi 28 décembre de 13h30 à 16h

Mercredi 2 janvier, jeudi 3 janvier et vendredi 4 janvier aux heures habituelles.

Dans ce numéro :

Mot du Maire	1
Informations importantes	1
Recensement Participation citoyenne	2
Centre Médicosocial	2
Cérémonie du 11 novembre Bibliothèque HORAIRES DECHETTERIES	3
Brûlage des déchets verts	3
Vie Associative	4

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mercredi :

9h/11h45—13h30/16h45

Mardi et Jeudi :

13h30/16h45

Vendredi :

9h/11h45—13h/16h45

Tél : 05 53 23 20 53

Fax : 05 53 23 39 38

Claude Carpe se tient à la disposition des Administrés pendant les heures d'ouverture de la mairie ou sur rendez-vous .

LA COMMUNE



RECENSEMENT 2019

Le recensement de la population de Saint Germain et Mons se déroulera du 17 janvier au 16 février.

Deux agents ont été recrutés :

Mme JACOBS Clotilde recensera les familles habitant à l'ouest du Couillou et

M. MAIGNAN Jean-Paul, celles résidant à l'est.

Nous rappelons le caractère obligatoire du recensement.

Une réponse par internet sera également possible : les agents recenseurs sont là pour vous aider dans cette démarche.

PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif Participation Citoyenne.

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance, les habitants doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects,....

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

Si vous êtes intéressés par ce dispositif, déclarez-vous auprès du maire, avant le 30 novembre. Une réunion sera alors programmée avec la gendarmerie.

CENTRE MEDICOSOCIAL DE CREYSSE

Changement d'assistante de service social sur le CMS de Creysse :

Mme Anne BROUILLET, assistante de service sociale intervient dorénavant sur les communes de Cours de Pile, St Sauveur, **St Germain et Mons**, St Agne, Verdon, Lanquais, Mouleydier et Cause de Clérans.

Aucun autre changement n'est intervenu : Mme BOFFAND, secrétaire du CMS, Mme BENEY, infirmière puéricultrice, Mmes ANDRE et JOYAUX référentes Insertion, Mme EUCAT, sage-femme, Mme MARY psychologue et Mme SERANI, éducatrice AED sont à votre écoute.

Le centre médicosocial est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez les joindre au 05 53 02 04 89.

RESTAURATION DE LA VIERGE A MONS

Dimanche 2 septembre, après la messe traditionnelle, la statue de la Vierge restaurée a été dévoilée et a retrouvé sa place au cimetière de Mons.



NOUVEAUX RESIDENTS

Il est fortement conseillé aux nouveaux arrivants sur la commune de se présenter en mairie.

Ils y trouveront les réponses à toutes leurs questions (école, sacs jaunes, horaires du ramassage des ordures ménagères..).

Bibliothèque de Saint-Germain et Mons

Nous rappelons qu'une bibliothèque (au 1er étage de la mairie) est ouverte à tous, le mercredi après-midi de 14h30 à 17 heures.

Grâce aux bibliothèques en réseau de la CAB et la BDP de Périgueux, un large choix est possible, même pour les livres les plus récents. Une cotisation de 7€ par famille ouvre droit à toutes les bibliothèques du réseau.

Pour les personnes intéressées, qui ne peuvent se rendre libres le mercredi, possibilité de contacter la responsable, pour prendre rendez-vous au 06 98 21 72 82 ou envoyer un courriel à christal.gilmet@wanadoo.fr

Vous êtes attendus !!!

Christiane GILMET (Bénévole)

HORAIRES D'ACCUEIL DES DECHETTERIES

BERGERAC :

lundi, mardi mercredi, jeudi, vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h.
dimanche de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Fermé les jours fériés.

ISSIGEAC :

mardi, mercredi vendredi de 13h30 à 17h.
samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Fermé les jours fériés.

Commémoration du 11 Novembre

Il y a 100 ans, prenait fin à 11 heures, le 11^{ème} jour, du 11^{ème} mois de l'année 1918, la terrible épreuve que fut pour la France, l'Europe et le monde, la première guerre mondiale.

Nous vous invitons à participer à cette commémoration, ainsi que vos enfants et petits enfants munis de simples bouquets de fleurs afin que cette date ne tombe pas dans l'oubli.

Rendons hommage à nos soldats morts pour la France et pour notre liberté .

DEROULEMENT DES CEREMONIES

9h30 *Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de MOULEYDIER*
Lecture des manifestes

10h00 *Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de SAINT GERMAIN ET MONS*
Lecture des manifestes

10h30 *Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de SAINT AGNE*
Lecture des manifestes

11h00 *Office religieux en l'église de SAINT SAUVEUR DE BERGERAC*

11h15 *Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de SAINT SAUVEUR DE BERGERAC*
Lecture des Manifestes

Un vin d'honneur sera offert par l'Amicale des Anciens Combattants de SAINT SAUVEUR de BERGERAC



BRÛLAGE DES DECHETS VEGETAUX

L'arrêté préfectoral 24-2017-04-05-001 du 5 avril 2017 considère que le feu peut être une source de pollution de l'air et peut se propager et qu'il convient de protéger les populations contre ces risques. L'interdiction des brûlages de déchets verts quelle que soit la méthode utilisée (tas, incinérateur, écobuage) est instaurée.

Le brûlage est seulement permis après demande d'autorisation auprès de la mairie du 1er octobre au dernier jour de février entre 10h et 16h .

Un imprimé de déclaration obligatoire de brûlage de déchets verts est à remplir en mairie au minimum trois jours avant la date prévue. Celui-ci est transmis à la gendarmerie et au service d'incendie et de secours.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€, les sanctions sont bien supérieures en cas de sinistres.

L'autorité préfectorale souligne qu'il existe des alternatives au brûlage : le broyage, le paillage, le compostage et le dépôt en déchèterie.

Vie Associative



Association Sophrologie Caycédiennne Mouleydier St Germain et Mons

☎ 06 08 72 43 79 ou 05 47 77 09 29

Les cours de sophrologie ont lieu chaque lundi à la salle des Associations à St Germain et Mons à partir de 14h.

Atelier cuisine Bio et sans Gluten animé par Michelle JOUSSET :

Les Vendredis 16 novembre, 14 décembre, 18 janvier, 15 mars et 17 mai à la salle Cabernet La Gravière à Mouleydier.

Inscription et règlement 8 jours avant le cours : 18€
le jour de l'atelier : 20€

SAINT GERMAIN EN SCENE

Une nouvelle année théâtrale débute avec un effectif tout aussi satisfaisant, puisque nous avons 22 enfants et 5 adultes.

De nouveaux enfants n'ont pas pu intégrer le théâtre cette année, nous le regrettons, mais ces refus ont été liés à la non disposition de la salle des fêtes et à des problèmes de santé d'une dirigeante.

Les répétitions des enfants ont lieu à la maison des Associations que la mairie de Saint Germain a mise à notre disposition, nous avons donc partagé le théâtre enfants en deux groupes qui répètent alternativement une semaine sur deux.

Les adultes sont également en répétition, afin de vous présenter notre nouveau spectacle, **les 17 et 18 Mai à Saint Germain et Mons.**

Merci de venir aussi nombreux à nos spectacles, et nous vous espérons tout aussi nombreux à notre prochaine représentation.

GYM, DETENTE ET LOISIRS

L'Association a repris son activité le mardi 11 septembre 2018. Cette nouvelle saison a bien débuté, nous avons le plaisir de compter sept nouvelles adhérentes. L'assemblée générale a eu lieu le mardi 16 octobre à 20 h à la salle des Associations en présence de Mme Véquaud, conseillère municipale et adhérente. Cela s'est terminé par un repas préparé par chacune d'entre nous.

Venez nous voir, nous vous attendons. Les deux premiers cours sont gratuits....

Pour votre santé, gardez la forme, rejoignez-nous
Christelle Fresneau



BRIDGE

Le Club de Bridge, qui se réunit le vendredi à partir de 14h à la Maison des Associations, lance un SOS. Suite au départ de plusieurs membres pour raison de santé, nous manquons de joueurs et serions heureux d'en accueillir de nouveaux, même débutants.

Pour plus de renseignements, téléphonez au 06 10 40 89 12 A bientôt.

Judo Club de Saint Germain et Mons-Mouleydier

Les judokas du Judo Club de Saint Germain et Mons-Mouleydier ont repris la direction des tatamis pour cette nouvelle saison. Les entraînements restent inchangés tous les lundis soirs de 17h à 20h, momentanément à la salle des fêtes de la Gravière à Mouleydier. Nous remercions à cette occasion la municipalité de Mouleydier de nous accueillir pendant la fermeture de notre foyer rural.

Les cours de judo sont accessibles dès 4 ans. Le cours ado/adultes se déroule de 19h à 20h. Venez essayer – deux séances offertes ainsi que le prêt de kimono. Nous remercions également les écoles qui ont eu la gentillesse de collaborer en « atelier découverte du judo ».

Attention !!! Une nouvelle discipline doit prochainement être mise en place au sein du club « cours de TAISSO » (cardio et renforcement musculaire en musique) ouvert à tous – cours dispensés par Frantz Dittberner les lundis de 20h à 21h.

Pour tous renseignements contacter
le Président BETHUNE Didier au 06.79.53.28.32.

CLUB DE SCRABBLE

MODIFICATION D'HORAIRES

L'assemblée générale du 17 septembre 2018 a reconduit le bureau composé de Roland Bretou, président, Agnès Charlot, vice-présidente, Adrienne Bretou, trésorière, Anne-Marie Mancel, trésorière adjointe et Martine Petit, secrétaire. Le club comptait 22 membres la saison écoulée.

Les parties d'entraînement débutent désormais à 14H30 tous les lundis et mercredis, salle Muscadelle à Mouleydier. En outre, le club organisera 10 séances de simultanés fédéraux (tirage identique et même horaire pour toute la France) ainsi que 3 épreuves fédérales : le mondial de blitz (scrabble rapide) le 1^{er} décembre, le championnat de Dordogne le 9 mars et le tournoi annuel du club le 4 mai. Comme l'an passé, il participera au concours de scrabble scolaire au niveau départemental qui avait réuni plus de 300 élèves l'an dernier.

Pour les nouveaux joueurs, l'adhésion au club est fixée à 15 € pour toute la saison, licence incluse. Il n'y a aucune obligation d'assiduité ou de participation aux épreuves officielles. Chacun joue suivant son désir ou sa disponibilité. Possibilité de covoiturage sur certains secteurs.

Pour tous renseignements contacter
Roland Bretou tél : 09 75 50 89 38